

République Française	DEL-200323-12
Date de convocation : <i>Le lundi 13 mars 2023</i>	SYNDICAT DE COMMUNES POUR L'ETUDE, LA REALISATION ET LA GESTION D'INSTALLATIONS SPORTIVES
Délégués en exercice :	=====
Titulaires :	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS Séance du Comité syndical du 20 mars 2023
<i>Luc STREHAIANO</i>	=====
<i>Anne JASON</i>	<i>Le vingt mars deux mille vingt-trois à 18 heures, le comité syndical s'est réuni au Foyer des Sportifs sous la présidence de Monsieur Luc STREHAIANO, Président du SCERGIS</i>
<i>Franck ZAKARIA</i>	Etaient présents
<i>Hervé WHISTON</i>	
<i>Cecilia DOS SANTOS</i>	
<i>Mathieu SZUBINSKI</i>	Etaient présents :
<i>Dominique REVEILLÈRE</i>	<i>M. Luc STREHAIANO</i>
<i>David DUMEUNIER</i>	<i>Mme Anne JASON</i>
<i>Mohammed NIFA</i>	<i>Mme Cecilia DOS SANTOS</i>
	<i>M. Mathieu SZUBINSKI</i>
Suppléants :	<i>M. Dominique REVEILLÈRE</i>
<i>François ABOUT</i>	<i>M. David DUMEUNIER</i>
<i>Anne Marie BRASSET</i>	<i>M. Mohammed NIFA</i>
<i>Franck ZONTONE</i>	<i>M. François ABOUT</i>
<i>Cécile JUDE</i>	
<i>Alexandre LEGAL</i>	Etaient absents représentés :
<i>Yves HAMIAFO-NTEMFACK</i>	<i>M. Frank ZAKARIA représenté par M. François ABOUT</i>
<i>Muriel DANQUAH</i>	
<i>Bernard GLENAT</i>	
<i>Thierry ROUSSELET</i>	
Absents non remplacés : 1	Secrétaire de séance :
Quorum : 5	<i>M. Dominique REVEILLÈRE</i>
Votants : 8	

Objet : Adhésion au groupement de commandes pour l'achat d'électricité dont le SIPPAREC est coordonnateur

Rapporteur : Monsieur Luc STREHAIANO

L'an deux mille vingt-trois, le vingt mars à 18h00, le Comité syndical du Syndicat de Communes pour l'étude, la réalisation et la gestion d'installations sportives (SCERGIS), dûment convoqué, s'est réuni au foyer des sportifs du complexe sportif Schweitzer, sis 40 rue d'Andilly à Soisy-sous-Montmorency sous la présidence de Monsieur Luc STREHAIANO ;

Nombre de délégués syndicaux en exercice : 9

Date de convocation du Comité syndical : lundi 13 mars 2023

Date d'affichage de la convocation : lundi 13 mars 2023

Présents : 8

Représentés : 1

Absents : 1

Secrétaire de séance : M. Dominique REVEILLÈRE

LE COMITE SYNDICAL,

Vu la directive européenne n° 2003/54/CE du 26 juin 2003 concernant les règles communes pour le marché intérieur de l'électricité,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la commande publique,

Vu la loi n° 2000-108 du 10 février 2000 relative à la modernisation et au développement du service public de l'électricité modifiée,

Vu la délibération du comité syndical du SIPPEREC n°2004-02-09 en date du 12 février 2004 approuvant l'acte constitutif du groupement de commandes d'électricité du SIPPEREC,

Considérant l'intérêt du SCERGIS d'adhérer à un groupement de commandes pour l'achat d'électricité pour ses besoins propres,

Vu l'acte constitutif du groupement de commandes pour l'achat d'électricité,

DELIBERE

Article 1er : Approuve l'acte constitutif du groupement de commandes pour l'achat d'électricité et des services associés.

Article 2 : Autorise le Président du SCERGIS à prendre toute mesure d'exécution de la présente délibération.

Article 3 : Les dépenses en résultant seront imputées sur le budget de l'exercice correspondant.

Le Président

Luc STREHAIANO



Affiché et/ou notifié le

Transmis en Sous-Préfecture de Sarcelles le :

Acte rendu exécutoire en vertu des articles L 2131-1 et L 2131-2 du CGCT. Le

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de 2 mois à compter de la date du « rendu exécutoire » mentionnée sur le présent acte.

H.